

## Dette caf et prime de naissance

Par Musata78, le 01/09/2022 à 22:06

**Bonjour** 

Je tiens à vous remercier pour le travail que vous faites.

Je m'appelle mustapha. Moi et ma femme avons une dette CAF pour un trop perçu.

A la naissance de notre fils la caf nous a pas verser la prime de naissance . Au contraire ils l ont déduit de la dette .

Ece que ils ont le droit de nous priver de la prime de naissance ?

Merci par avance.

Par Marck.ESP, le 01/09/2022 à 22:09

Bonjour

Quelle est l'origine réelle de cette dette ?

Par Musata78, le 02/09/2022 à 16:05

Bonjour

C'est quand je me suis mis on concubinage avec ma femme, elle a omis de le signaler à la caf les premiers mois.

Par youris, le 02/09/2022 à 17:06

bonjour,

cet "oubli" de signaler à la CAF a-t-il été découvert lors d'un contrôle efectué par la CAF ?

ne pas déclarer spontanément son changement de situation peut être considéré comme une

fraude.

en cas de dette envers la Caf, si vous percevez des prestations de la part de la Caf,, une retenue mensuelle sera opérée automatiquement sur le paiement de vos prestations.

voir ce lien:

rembourser-une-somme-percue-tort-dette

salutations